



déclaration CDEN 33 du 12/04/2019

Monsieur le Vice président,
Monsieur le Directeur Académique
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

« La justice sociale, l'équité, l'innovation territoriale et l'élévation du niveau général sont au cœur du projet de loi pour une École de la confiance. » peut-on lire sur le site educ.gouv.

En incorporant l'école maternelle dans le périmètre de l'obligation d'instruction, le ministre entend s'attaquer très tôt aux inégalités. L'art.2 du projet de loi énonce que « les principes généraux du système éducatif font de l'éducation un droit, de l'instruction une obligation et de l'enseignement un service public gratuit et laïc. »

L'Unsa Education est favorable à l'abaissement de l'instruction obligatoire à trois ans et s'accorde avec les effets déterminants de la scolarisation en maternelle sur le développement des enfants, leur socialisation et leurs apprentissages. Sur le territoire national, aujourd'hui, tous les enfants de 3 ans ne sont pas scolarisés et cette disposition permet de sécuriser et légitimer l'école maternelle. Hélas, la loi Blanquer ne contient aucun engagement vers l'enseignement public pour réduire les effectifs et améliorer les conditions d'accueil, de manière à favoriser le travail en petits groupes, ou pour mieux former les enseignants et les personnels spécialisés à l'accompagnement des élèves les plus fragiles. Ainsi, la baisse des effectifs en maternelle doit-elle attendre pour bénéficier des effets induits par la baisse démographique

En revanche, en l'absence de dispositions particulières dans la loi, les communes vont se voir dans l'obligation de financer les classes maternelles privées sous-contrat. Cette mesure consolidera donc l'écosystème social, communautaire et scolaire que s'est construit la frange la plus favorisée de la population : aujourd'hui, 40% des élèves du privé sont issus de CSP+ (19% en 1985). Cette évasion scolaire pénalise déjà l'enseignement public qui assure, lui, la mixité sociale et scolaire et donc la cohésion de la République. Cette évasion n'a pas besoin d'être confortée par l'argent public. La jeunesse de notre pays a plus que jamais besoin d'unité. Pour l'Unsa Education, cette mesure sur le financement va à rebours des intérêts éducatifs du pays en renforçant l'étanchéité des couloirs sociaux et scolaires. Un amendement au projet de loi sur l'École de la confiance visant à rendre obligatoire l'objectif de mixité sociale dans l'enseignement privé a même été rejeté par la majorité.

Ce soutien à l'enseignement privé est d'ailleurs démontré avec la publication des postes au concours de professeur des écoles au Journal Officiel. Pour la deuxième année, les postes au concours du public sont en chute. En 2019, il y aura 1065 postes de moins qu'en 2018 (-9%). Dans le même temps, l'enseignement privé bénéficiera d'une hausse de 310 postes (+38%). Cette distorsion déroge à la règle des 80/20 et attribue un nouveau privilège aux établissements privés. Il est surprenant que la baisse des besoins en recrutement ne touche que l'enseignement public. A moins que cette disposition ne soit une anticipation des besoins des écoles maternelles privées, conséquence de l'abaissement de l'instruction obligatoire à trois ans. Cela se traduirait par l'obligation de financement du forfait communal par les municipalités, mais aussi par un développement de classes et d'écoles maternelles privées. Pour l'enseignement public en Gironde, en revanche, la baisse estimée à 100 stagiaires pour la rentrée prochaine dans le 1^{er} degré aura un impact certain sur les ressources disponibles en personnels. Quel est l'intérêt recherché ? S'il est l'amélioration du système, cela ne saute pas franchement aux yeux, à l'heure où notre département doit recruter par contrat depuis 2 ans pour assurer le service public d'enseignement dans le 1^{er} degré. Nous aurons des postes sans enseignants, cela se traduira par la chute du nombre des titulaires remplaçants et donc par l'augmentation quantitative des journées non-remplacées. Est-ce favoriser la justice sociale, prendre au public pour donner au privé ? Pour l'Unsa Education, on ne peut pas continuer de sacrifier la mixité sociale dans un pays qui a laissé se ghettoïser des parties entières de son territoire. Il faut que soient évalués, de manière transparente, le service rendu à la nation par le financement public des établissements privés ainsi que son coût pour le contribuable. La question de la séparation de la jeunesse de notre pays dans deux filières scolaires, qui sont aussi des filières sociales, ne peut plus être éludée. Son traitement contient des réponses aux fractures qui minent notre société.

Les enseignants de la Gironde sont en souffrance et pourtant ils bénéficieraient de conditions de travail confortables, ce qui leur est répété année après année. Arrêtons-nous sur ce paradoxe.

M le ministre constate qu'aujourd'hui, plus de 20 % des élèves sortent de l'école primaire sans savoir correctement lire, écrire ou compter et que ces difficultés concernent particulièrement les enfants issus de milieux défavorisés. A qui la faute ? Faisant suite à la loi 2005, la Loi de refondation de l'École de 2013 a posé le principe d'une école inclusive visant à promouvoir la scolarisation des enfants en situation de handicap et des enfants à besoins éducatifs particuliers dans les classes ordinaires. Cependant, force est de constater que les moyens mis en place pour réussir l'accueil de ces élèves ne sont pas toujours au rendez-vous. Accompagnants absents, formation insuffisante voire inexistante, étayage institutionnel faible, beaucoup de chemin reste à parcourir même si d'importants efforts ont été réalisés.

Les « élèves à besoins éducatifs particuliers » rassemblent des situations très disparates : handicaps physiques, sensoriels, mentaux ; grandes difficultés d'apprentissage ou d'adaptation ; enfants intellectuellement précoces ; enfants malades ; enfants en situation familiale ou sociale

difficile ; mineurs en milieu carcéral ; élèves nouvellement arrivés en France ; enfants du voyage... On peut donc retrouver aussi bien des enfants dyslexiques que des enfants atteints de troubles autistiques que d'autres au comportement perturbateur sans toujours bien maîtriser ce que recouvre cette acception.

A l'Unsa Education, nous répétons que l'inclusion suppose que l'école fasse un effort d'adaptation pour répondre aux besoins particuliers. Or, l'enseignant est souvent seul face aux besoins de tous les élèves ; la société a changé, les familles et les élèves aussi. Comment l'institution peut-elle envisager que l'effort d'adaptation ne vienne que de l'enseignant de classe ordinaire ? Certains comportements d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou perturbateurs peuvent générer des situations de tension au travail et aboutir à des difficultés professionnelles pour les personnels qui y sont confrontés. Nombreuses situations de ce type émergent sur tout le territoire de la Gironde, dans des secteurs qui ne sont pas forcément réputés particulièrement difficiles. Ces enseignants se remettent véritablement en cause au point de croire que la responsabilité de cette situation relève de leur seul chef. Dans le 1^{er} degré, les directeurs d'école prennent sur leur temps de décharge pour venir en aide dans les classes concernées. Les IEN de circonscription bloquent des moyens à leur disposition (ZIL, Rased) qu'ils mettent en renfort. Des fiches SST sont rédigées. Les personnels concernés se sentent en danger mais craignent également pour la sécurité des autres élèves et de l'enfant lui-même. Ils se retrouvent dans l'incapacité de fait, de s'occuper des autres élèves. L'élève à besoins particuliers est en souffrance, l'enseignant et l'équipe de l'école sont en souffrance, les camarades de classe sont en souffrance d'autant qu'une même cohorte peut se suivre tout au long des différents niveaux de l'école primaire. Les enseignants du second degré souffrent à l'identique de ces situations. L'enseignant n'est pas en mesure de s'adapter à toutes les situations que recouvrent les EBEP, la réponse strictement pédagogique n'est pas toujours suffisante. A l'Unsa Education, nous attirons votre attention sur la dérive possible vers des restrictions à des orientations en parcours adaptés qui ne seraient justifiées que par des concordances à des moyennes nationales. L'entrée pédagogique est un levier parmi d'autres pour gérer les EBEP mais laisser croire par un discours descendant que seul l'enseignant de classe peut agir est un leurre qui abîme. Les EBEP nécessitent une réelle prise en charge par tous les acteurs de l'institution, de la formation des enseignants à l'orientation des élèves en passant par des prises en charge pluridisciplinaires.

Les personnels ne doivent pas se sentir culpabilisés et ne doivent pas avoir le sentiment qu'ils sont seuls à gérer la situation. C'est la raison pour laquelle il convient de sortir du « déni ».

A l'Unsa Education, nous pensons que la progression des incidents dans les classes en Gironde, comme partout en France, sont des signaux d'alerte d'une société qui va mal. Les chiffres et les moyennes sont des œillères qui créent les sentiments de rejet chez ces citoyens de demain.

A l'Unsa Education, nous sommes persuadés que la taille des effectifs dans les classes est un facteur majeur pour une inclusion de bonne qualité. Ainsi, ne pas comptabiliser les effectifs des

élèves orientés en ULIS pour établir les moyennes qui déterminent les mesures de carte scolaire n'est pas dans l'intérêt des élèves. Comment peut-on imaginer que l'inclusion des élèves EBEP dans des classes supérieures à 26-27 élèves leur sera profitable ?

Cette année, les prévisions d'effectifs et les mesures prévues à ce jour montrent une dégradation du taux général d'encadrement en segment 3 pour l'école primaire. La solution à l'échec scolaire est-elle d'imposer des effectifs supérieurs à 26 élèves, à l'heure où le ministre met des moyens pour dédoubler les classes de CP et CE1 en éducation prioritaire ; il est reconnu que cela permet un meilleur engagement dans l'apprentissage des élèves les plus faibles. Les 20% d'élèves qui ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux à la sortie de l'école primaire sont-ils tous issus des secteurs en éducation prioritaire ? Certes, la taille des classes n'est pas la solution miracle, mais un facteur d'amélioration. Scolariser dès 3 ans a des effets positifs sur la scolarité qui suivra, notamment pour le développement du langage. Sur une classe de 28 élèves, l'enseignant ne pourra au mieux accorder à chacun que 10 minutes d'interaction duelle. En classe de CP, le ministre déplore que l'on accorde en moyenne au mieux 7 minutes quotidiennes de lecture à haute voix à chacun, comment faire autrement dans des classes à 26 ? Peut-on améliorer la situation de notre école quand les ambitions sont freinées par une dynamique de restriction budgétaire ? Pour le 2nd degré la situation peut se résumer de façon simple : Plus d'élèves et moins de professeurs titulaires, voici ce que sera la rentrée 2019. Et tout l'art du Ministre et de ses représentants sera de vouloir nous faire prendre « des vessies pour des lanternes » en nous affirmant que l'Education Nationale fonctionnera encore mieux avec moins de moyens. La politique assumée du ministre serait de rééquilibrer les moyens entre 1^{er} et 2nd degrés pour que la difficulté scolaire soit prise en compte le plus tôt possible. Si tant est qu'il serait possible d'imaginer que le dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire éliminerait la difficulté scolaire pour l'avenir, comment envisage-t-on de soutenir les élèves en difficulté aujourd'hui qui ne sont ni en CP ou CE1, ni en éducation prioritaire ?

Le public s'appauvrit, le privé s'enrichit, la laïcité est questionnée, l'égalité est empêchée ... l'école de la confiance de M Blanquer vise-t-elle objectivement la justice sociale, l'équité, l'innovation territoriale et l'élévation du niveau général qu'elle promet ?

Les élus UNSA Education
Cédrine Sancier
Vincent Fauvel